

L'avocat, la protection des animaux, et le droit animalier

publié le 11/08/2017, vu 522 fois, Auteur : [Magali RICHAUD](#)

"Qu'il s'agisse de la demande d'intervention à l'avocat par son propriétaire, ou une association, c'est toujours l'intérêt de l'animal, être vivant doué de sensibilité qui est en jeu."

Maître RICHAUD, avocat au Barreau de Béziers, intervient en matière de protection animale et de droit animal dans toute la France.

Titulaire d'un diplôme Universitaire de Droit animalier venu certifier ses compétences en mars 2017, elle a œuvré gracieusement durant plus de 4

années, en tant que juriste, pour des associations de protection animale.

Elle est également l'auteure de plusieurs projets de proposition de loi.

Et notamment: "Réforme du statut juridique de l'animal" dans le prolongement des apports de la loi

caractère sensible de l'animal, et créant un nouvel article 515-14 dans le Code civil. Et "La stérilisation

féline obligatoire pour les chats non Loof, mesure de lutte contre la prolifération féline et ses souffrances".

Ses domaines d'intervention sont notamment:

Pour se rendre sur son site internet:

<http://magali-richaud-avocat.ovh/droit-des-animaux/>

Tél. : 04 67 37 56 32

5, rue Barbés

34120 **PEZENAS**